



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

N° 2024.25

Objet :
Conception des colis de Noël destinés aux
seniors aptésiens pour 2024
Affiché le :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 12 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Monsieur Patrick ESPITALIER ;

ETAIENT PRESENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Gaël BELLEC (procuration donnée à Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Isabelle TAILLIER), Michèle MAMBERT (procuration donnée à Gaëlle LETTERON)

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE, Hervé DOMINIAK.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA - Assistante de direction du CCAS.

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS d'Apt offre aux personnes âgées de plus de 70 ans, vivant à domicile, un colis de Noël.

Pour l'année 2024, le CCAS sollicitera des prestataires locaux en capacité de fournir environ 600 unités de produits pour la constitution d'un colis d'un montant unitaire de 35 € (produits et emballage). Ils contiendront exclusivement des produits locaux et/ou régionaux. La commande sera effectuée début novembre 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITE

Autorise le CCAS d'Apt à solliciter des prestataires locaux pour environ 600 colis pour constituer des coffrets garnis pour une valeur unitaire de 35€.

Autorise Madame la Présidente à signer les devis avec les prestataires ainsi que toutes pièces administratives, techniques et financières relatives à la présente délibération.

Dit que l'ensemble de ces dépenses est prévu au budget, au 6232 fêtes et cérémonies.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

